

RÈGLEMENT DU CONCOURS « PACKS DE CHANTIER HIVERNAUX » DE WIENERBERGER NV/SA

Article 1: Organisation

Wienerberger NV/SA, dont le siège social est établi à 8500 Courtrai, Kapel ter Bede 121 (RPM Kortrijk - 0448 850 870), organise un concours sans obligation d'achat intitulé « Gagnez un pack de chantier hivernal de wienerberger ».

Le concours se déroule du 13 au 23 novembre 2025 inclus. Le fait de commenter la publication du concours sur la page Instagram et/ou Facebook de wienerberger Belgique, avec une motivation expliquant pourquoi vous souhaitez gagner l'un des packs, fera office de preuve de participation.

Article 2: Généralités

Le règlement du concours peut être consulté sur le site web de wienerberger, via le lien www.wienerberger.be/fr/pack-hiver.

Le règlement peut aussi être obtenu par courrier, sur demande adressée à Wienerberger NV/SA, service Marketing, Kapel ter Bede 121 à 8500 Courtrai. Toute demande doit être adressée par écrit à wienerberger, en y joignant une enveloppe dûment timbrée et arborant l'adresse du destinataire de la réponse.

La participation au concours implique l'adhésion à tous les points du présent règlement, en ce compris ses résultats ainsi que toutes les décisions prises ou à prendre par ses organisateurs dans le cadre du concours.

Wienerberger NV/SA peut à tout moment apporter des modifications au règlement par simple avis sur son site web de l'action. Tout litige ne pouvant être réglé par le présent règlement sera traité et arbitré par Wienerberger NV/SA, sans contestation possible pour les participants. Aucun échange de courrier ou autre type de communication ne sera effectué concernant ce concours ou ce règlement.

Wienerberger NV/SA se réserve le droit d'étendre, limiter, modifier ou annuler ce concours en cas de force majeure ou de circonstances le justifiant.

Article 3: Participation

Est autorisée à participer au concours toute personne résidant en Belgique, à l'exception des membres du personnel de wienerberger, des personnes morales (en ce compris leurs collaborateurs et membres du personnel) impliquées dans l'organisation du concours, de même que tous les membres des familles (c.-à-d. les personnes vivant sous leur toit) des catégories ainsi exclues.

La participation au concours se déroule comme suit:

La participation au concours se déroule comme suit :

- Rendez-vous sur la page Instagram ou Facebook de wienerberger Belgique.
- Commentez la publication officielle du concours sur Instagram ou Facebook en expliquant pourquoi vous souhaitez gagner un pack de chantier hivernal.

La participation au concours n'implique aucune obligation d'achat.

Chaque participant peut participer plusieurs fois au concours, mais une seule récompense peut être remportée par adresse.

Cette action n'est en aucun cas sponsorisée, approuvée ou gérée par Instagram ou Facebook.

Article 4: Exclusion

Les participants qui ne respectent pas le règlement du concours, ou pour lesquelles wienerberger a de bonnes raisons de supposer qu'ils fraudent ou faussent le concours, seront exclus sans préavis ou explication. Les participants exclus ne seront pas pris en considération pour l'obtention d'un prix.

Article 5: Désignation du gagnant

Il y a 10 prix à gagner. Notre jury interne sélectionnera les 10 réactions les plus originales au plus tard le 5 décembre 2025. Les gagnants sont les participants sélectionnés par le jury.

Article 6: Prix

Les gagnants pourront venir retirer chacun un pack de chantier hivernal de wienerberger, comprenant 2 vestes softshell, 2 polos, 2 bonnets, 4 mètres pliants et 4 crayons, dans le showroom de leur choix (Courtrai ou Londerzeel). Le prix ne peut être échangé contre de l'argent ou d'autres avantages en nature, ni transférable à des tiers.

Article 7: Publications

Les gagnants du concours seront personnellement avertis au plus tard le 5 décembre 2025, par message privé sur le canal par lequel ils ont participé au concours.

wienerberger se réserve le droit de publier le nom et éventuellement une photo des gagnants via son site web et ses réseaux sociaux.

Article 8: Garantie

La participation au concours implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et limites d'Internet, en particulier ses performances techniques, ses risques d'interruptions et, plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transfert par Internet, l'absence de sécurisation de certaines données contre d'éventuels abus ainsi que les risques de contamination par les virus présents sur le réseau.

Dès lors, Wienerberger NV/SA décline toute responsabilité pour:

- (défauts dans) les transmissions via Internet,
- le mauvais fonctionnement d'Internet et/ou des logiciels utilisés,

- les conséquences dues aux virus, bugs, anomalies, défauts techniques,
- tout dysfonctionnement technique, défaut du matériel et des logiciels, de quelque nature que ce soit.

Les fautes d'impression, de frappe, les coquilles et autres erreurs de ce type n'engagent aucunement la responsabilité de Wienerberger NV/SA.

Article 9: Traitement des données

Wienerberger NV/SA opère en tant que contrôleur de données au niveau du traitement des données personnelles (comme votre nom, adresse, adresse e-mail et photo) que vous nous pourriez transmettre dans le cadre de votre participation au concours. Cela implique que nous allons traiter vos données personnelles conformément à la législation en vigueur sur la vie privée, en ce compris le Règlement Général sur la Protection des Données (mieux connu sous le nom de RGPD ou GDPR). Pour de plus amples informations, référez-vous à notre Politique de confidentialité accessible via <https://www.wienerberger.be/fr/déclaration-pour-préserver-la-vie-privée.html>

wienerberger utilisera ces données personnelles (uniquement) pour organiser votre participation au concours ou pour vous informer sur nos services et produits au moyen de brochures ou de newsletters générales périodiques. Vous pouvez retirer votre consentement à tout moment en envoyant un e-mail à info@wienerberger.be ou en vous désinscrivant via le bouton prévu à cet effet au bas de la newsletter.

wienerberger conservera les données personnelles que vous transmettez aussi longtemps que nécessaire pour l'organisation du concours ou la réalisation des objectifs du traitement tels qu'acceptés par le participant, sauf exigences légales contraires.

Dans le cadre du RGPD, vous avez notamment le droit de consulter, corriger, effacer et transférer vos données. Vous retrouverez de plus amples informations sur ces droits et sur l'exercice de ces droits dans notre politique de confidentialité. En cas de questions ou de préoccupations, contactez-nous via dpo.be@wienerberger.com. Si vous estimez que nous ne vous avons pas apporté l'assistance adéquate, vous pouvez adresser une plainte à l'Autorité de protection des données.

Article 10: Droit et tribunaux compétents

La relation entre Wienerberger NV/SA et les participants est régie par le droit belge. Tout litige survenant entre Wienerberger NV/SA et un participant concernant l'existence, l'interprétation, l'exécution et les conséquences du concours et le présent règlement du concours relèvent de la compétence exclusive des tribunaux de Gand, section Courtrai.